

Chronique

A PROPOS D'UN DEBAT NATIONAL

Le maire de mon village m'a écrit pour me faire part de quelques étonnements. C'est un paysan sage, fêtu et curieux comme le sont...

Ce dernier dimanche, il l'a promené dans sa vigne, une belle vigne en pente douce qui descend au Rhône dans un décor de pics neigeux.

On ne vous voyait pas si souvent par ici il y a quelques mois, lui dit-il. Le mandataire du peuple, avec un peu d'embaras, convint qu'en effet les affaires du pays lui accorderaient depuis quelque temps plus de loisirs que jadis.

Avec amertume, le parlementaire explique : — Ce n'est pas cela, hélas ! mon cher ami, mais les décrets-lois ont, en fait, mis le Parlement en vacances !

— Mais ne les avez-vous pas votés, ces décrets-lois ?

Sans doute, mais ce ne fut pas de gaieté de cœur. On a limité nos responsabilités, mais on a diminué nos droits. Il fallait consentir ce sacrifice pour apaiser les esprits.

Mon maire n'insista pas ; il estime, assez sage, que les opinions tranchées ne sont bonnes à exprimer qu'une fois tous les quatre ans. Mais il n'était pas convaincu. Il vient de me l'écrire, après avoir lu dans le journal que son député continuait de voter pour le gouvernement de trêve, bien qu'il n'y eût plus de morts sur la place de la Concorde ni de tanks sur le mont Valérien.

C'est en effet assez malaisé à concevoir quand on ne voit pas dans la bataille politique et qu'on ne reçoit d'elle que l'écho affaibli ou déformé par la passion et l'intérêt. Cependant, rien n'éclaircit mieux la psychologie du député dans le rôle double qu'il tient — avec sincérité, du reste — à Paris et aux champs, que le récent débat sur les crédits militaires.

Aurait-il répondu avec le même élan à l'appel de M. Daladier, qui, au temps où il régnait, s'était déjà persuadé qu'une augmentation de crédits militaires était devenue nécessaire ? Non, sans doute, car il leur manquait la garantie mêlée de contrainte qu'il leur sera loisible d'invoquer un jour devant l'électeur. Le député est décliné par deux passages consécutifs qu'il n'a pu franchir que difficilement à concilier le souci de sa réélection et celui de ne pas gêner l'accomplissement d'une tâche ingrate, mais qu'il sait utile. Il n'a à sa portée que peu de prétextes pour se dérober aux responsabilités des mesures impopulaires. C'est M. Doumergue qui les lui a procurés avec les décrets-lois, d'une part, et la menace de nouvelles élections, d'autre part.

M. Doumergue est devenu la bouée de la gauche, comme M. Poincaré l'avait été en 1926. L'un et l'autre ont même rendu aux socialistes le service signalé de les libérer de la souillure du soutien, et de leur restituer une virginité devant le corps électoral. Les anciens groupes du cartel se rendent parfaitement compte qu'aucune solution ne pouvait mieux servir leurs intérêts menacés que celles des procédures exceptionnelles qui permettent de faire, sous une contrainte pressante et par personnages, ce qu'ils n'auraient pu réaliser eux-mêmes. Ainsi, ce que la hantise de leur réélection leur interdisait d'entreprendre au pouvoir va se trouver accompli sans eux, et même, pourront dire certains, contre eux, par la magie opérante des décrets-lois. Et les arguments ne leur manquent pas pour convaincre l'électeur que des dangers dont on ne peut pas mesurer les effets n'eussent pas manqué de se produire s'ils avaient résisté à la vague de l'optimisme.

Dans l'un comme dans l'autre cas le député est sincère. C'est sa position qui est fautive, et qui l'oblige à un compromis constant entre les intérêts de sa circonscription et ceux du pays. Le miracle de l'évolution à laquelle nous assistons chez le parlementaire tient en ceci, qu'un ministre de Paris se prête plus volontiers à la conquête de privilèges locaux qu'un ministre d'union. Par la force des choses, le député s'est dégagé de l'atmosphère électoral et des appels à son épanouissement. Il a été repris par un sentiment plus vrai de son rôle, et qui consiste surtout à maintenir l'équilibre entre les petits intérêts et les grands.

On a dit que le ministère de trêve des partis n'était qu'une pigurie de morphine dans un corps qui souffre. Dans ce débat sur les crédits militaires, le député n'avait tout de même plus cette attitude résignée du voyageur retenu entre deux trains sur une banquette d'une gare perdue. Il y a quelque chose de changé au Parlement, non pas seulement en surface, c'est-à-dire dans les apparences, mais aussi en profondeur, c'est-à-dire dans les contacts avec le gouvernement. Cela signifie-t-il que nous ne connaissons plus cette anarchie dans les débats, cette violence dans les gestes, cette obstruction dans les coulisses, qui ont entravé ou faussé l'action ministérielle au cours de ces dernières années ?

Il serait imprudent et sans doute naïf d'édifier des pronostics sur un apaisement qui ne tient qu'à des circonstances momentanées. Mais le bénéfice essentiel des réformes profondes que l'on annonce serait assurément de consacrer le plus tôt possible, par des textes, un état d'esprit imposé par les faits. Les députés ont renoncé aux interpellations inutiles, aux amendements démagogiques, aux débats interminables et tumultueux sur des problèmes urgents. Il faut toujours craindre que ces renoncements ne soient de courte durée. Le moment ne saurait donc être mieux choisi pour faire passer dans les règlements cette louable réserve, déjà acquise pratiquement.

Il ne faut plus que le Parlement s'égare dans un jeu subtil qui multiplie les fils d'Ariane et les embrouille souvent. Hier encore, tout le monde pouvait se glisser dans l'antre du Ministre, mais bien peu parvenaient à s'en élever et à maintenir entre l'opinion et eux l'antenne précieuse qui les eût élevés au danger.

Le cabinet Doumergue a rompu tous les fils, sauf ceux qui le retiennent au jour. Il a tenu son rôle avec une adresse qui ne suppose ni finesse ni combinaisons. Il n'a eu qu'à s'adapter aux événements et à s'en servir. Les tares mêmes de cette législature, ou pas un gouvernement cartelliste n'a trouvé de majorité pour se maintenir longtemps au pouvoir, sont devenues des arguments décisifs en faveur de la trêve.

Le député le sent bien. La trêve le sauve peu à peu de l'impopularité. Il ne tient qu'à lui de ne plus jamais la connaître.

GEORGES SUAREZ.

ARMÉE

Au cadre de réserve

Le général de division Appiano est placé dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

MARINE

Lancement d'un contre-torpilleur

Ancoëne, 18 Juin. Récemment a été lancé le contre-torpilleur Grégoire, long de 407 mètres, et d'un tonnage de 1.600 tonnes. Il sera le chef de la flotille des contre-torpilleurs du type des « Venis ».

Exercices sur les côtes de Provence

On mande Toulon : Le vice-amiral Robert, inspecteur général des forces maritimes de la Méditerranée, est arrivé à Toulon, accompagné des officiers de son état-major. Cet officier supérieur séjournera pendant quelques jours dans la région de Toulon et de Marseille, où il dirigera une série d'exercices de sécurité auxquels participeront les officiers de réserve et les contingents de réservistes convoqués cette année. Il y aura également un simulateur de ravitaillement complet d'une force navale devant prendre la mer dans le plus court délai. Les divers services du port coopéreront à la réussite de ce simulateur. La première escadre, placée sous le commandement du vice-amiral Dubois qui, à l'issue de sa croisière du printemps, doit prochainement rallier Toulon, prendra également part à ces exercices dont la plupart se dérouleront sur les côtes de Provence.

AIR

Légion d'honneur

Le croix de chevalier de la Légion d'honneur a été conférée à titre posthume au lieutenant aviateur d'Abreu, de l'armée portugaise, victime de l'accident d'aviation lors de la dernière manifestation aéronautique à l'aérodrome de Vincennes.

Le chargé d'affaires de France à Liège a été décoré pour ses services de cette décoration sur le croquis du lieutenant d'Abreu.

ACADEMIES, UNIVERSITES, ECOLES

Académie des sciences

M. B. Borel, président, lit au début de la séance une notice nécrologique sur M. Henri Leconte.

Éclaircissement et contraction pupillaire. — M. d'Arsonval communique une note de MM. R. Faillie, R. Jonnard et H. Vial qui montrent que, pour les faibles courants pour les foris éclaircissements, la valeur limite du diamètre pupillaire est toujours plus faible en lumière blanche qu'en lumière jaune.

Chimie thérapeutique. — Dans une note présentée par M. Delépine, nous avons vu les résultats de leurs travaux sur la composition chimique d'une rubiacée que certaines populations de l'Afrique tropicale utilisent comme fébrifuge. Ils ont pu isoler un alcaloïde cristallisé qui en est le principe actif.

Autres communications. — MM. P.-E. Thomas et P. de Grèce démontrent, dans une note présentée par M. Fosse, que l'allantoïne droite est un principe naturel des animaux comme des végétaux. — M. Bouvier expose les travaux d'exploration zoologique accomplis dans un avion muni d'un appareil par M. Bertrand. — M. Lapique communique deux notes : l'une de M. et Mme Chauchard sur une nouvelle technique d'exploration de l'excitabilité cérébrale, l'autre de M. Carot et Mlle Arvinkski sur les phénomènes électriques du cerveau de l'homme et de certains points du tracé de l'électrocardiogramme.

Présentations d'ouvrages. — M. Caullery offre à l'Académie les tomes 10 et 11 des *Travaux de la station zoologique de Wimereux*. — M. Mamain présente la seconde édition de la *Notice météorologique sur les côtes de France et l'Afrique du Nord*, par M. L. Rousset. — M. D'Agne offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Caquot, un volume qui traite des études nouvelles de la mécanique des solides, spécialement applicables à l'équilibre des terres.

ACADEMIES, UNIVERSITES, ECOLES

Académie des sciences

M. B. Borel, président, lit au début de la séance une notice nécrologique sur M. Henri Leconte.

Éclaircissement et contraction pupillaire. — M. d'Arsonval communique une note de MM. R. Faillie, R. Jonnard et H. Vial qui montrent que, pour les faibles courants pour les foris éclaircissements, la valeur limite du diamètre pupillaire est toujours plus faible en lumière blanche qu'en lumière jaune.

Chimie thérapeutique. — Dans une note présentée par M. Delépine, nous avons vu les résultats de leurs travaux sur la composition chimique d'une rubiacée que certaines populations de l'Afrique tropicale utilisent comme fébrifuge. Ils ont pu isoler un alcaloïde cristallisé qui en est le principe actif.

Autres communications. — MM. P.-E. Thomas et P. de Grèce démontrent, dans une note présentée par M. Fosse, que l'allantoïne droite est un principe naturel des animaux comme des végétaux. — M. Bouvier expose les travaux d'exploration zoologique accomplis dans un avion muni d'un appareil par M. Bertrand. — M. Lapique communique deux notes : l'une de M. et Mme Chauchard sur une nouvelle technique d'exploration de l'excitabilité cérébrale, l'autre de M. Carot et Mlle Arvinkski sur les phénomènes électriques du cerveau de l'homme et de certains points du tracé de l'électrocardiogramme.

Présentations d'ouvrages. — M. Caullery offre à l'Académie les tomes 10 et 11 des *Travaux de la station zoologique de Wimereux*. — M. Mamain présente la seconde édition de la *Notice météorologique sur les côtes de France et l'Afrique du Nord*, par M. L. Rousset. — M. D'Agne offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Caquot, un volume qui traite des études nouvelles de la mécanique des solides, spécialement applicables à l'équilibre des terres.

ACADEMIES, UNIVERSITES, ECOLES

Académie des sciences

M. B. Borel, président, lit au début de la séance une notice nécrologique sur M. Henri Leconte.

Éclaircissement et contraction pupillaire. — M. d'Arsonval communique une note de MM. R. Faillie, R. Jonnard et H. Vial qui montrent que, pour les faibles courants pour les foris éclaircissements, la valeur limite du diamètre pupillaire est toujours plus faible en lumière blanche qu'en lumière jaune.

Chimie thérapeutique. — Dans une note présentée par M. Delépine, nous avons vu les résultats de leurs travaux sur la composition chimique d'une rubiacée que certaines populations de l'Afrique tropicale utilisent comme fébrifuge. Ils ont pu isoler un alcaloïde cristallisé qui en est le principe actif.

Autres communications. — MM. P.-E. Thomas et P. de Grèce démontrent, dans une note présentée par M. Fosse, que l'allantoïne droite est un principe naturel des animaux comme des végétaux. — M. Bouvier expose les travaux d'exploration zoologique accomplis dans un avion muni d'un appareil par M. Bertrand. — M. Lapique communique deux notes : l'une de M. et Mme Chauchard sur une nouvelle technique d'exploration de l'excitabilité cérébrale, l'autre de M. Carot et Mlle Arvinkski sur les phénomènes électriques du cerveau de l'homme et de certains points du tracé de l'électrocardiogramme.

Présentations d'ouvrages. — M. Caullery offre à l'Académie les tomes 10 et 11 des *Travaux de la station zoologique de Wimereux*. — M. Mamain présente la seconde édition de la *Notice météorologique sur les côtes de France et l'Afrique du Nord*, par M. L. Rousset. — M. D'Agne offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Caquot, un volume qui traite des études nouvelles de la mécanique des solides, spécialement applicables à l'équilibre des terres.

ACADEMIES, UNIVERSITES, ECOLES

Académie des sciences

M. B. Borel, président, lit au début de la séance une notice nécrologique sur M. Henri Leconte.

Éclaircissement et contraction pupillaire. — M. d'Arsonval communique une note de MM. R. Faillie, R. Jonnard et H. Vial qui montrent que, pour les faibles courants pour les foris éclaircissements, la valeur limite du diamètre pupillaire est toujours plus faible en lumière blanche qu'en lumière jaune.

Chimie thérapeutique. — Dans une note présentée par M. Delépine, nous avons vu les résultats de leurs travaux sur la composition chimique d'une rubiacée que certaines populations de l'Afrique tropicale utilisent comme fébrifuge. Ils ont pu isoler un alcaloïde cristallisé qui en est le principe actif.

Autres communications. — MM. P.-E. Thomas et P. de Grèce démontrent, dans une note présentée par M. Fosse, que l'allantoïne droite est un principe naturel des animaux comme des végétaux. — M. Bouvier expose les travaux d'exploration zoologique accomplis dans un avion muni d'un appareil par M. Bertrand. — M. Lapique communique deux notes : l'une de M. et Mme Chauchard sur une nouvelle technique d'exploration de l'excitabilité cérébrale, l'autre de M. Carot et Mlle Arvinkski sur les phénomènes électriques du cerveau de l'homme et de certains points du tracé de l'électrocardiogramme.

Présentations d'ouvrages. — M. Caullery offre à l'Académie les tomes 10 et 11 des *Travaux de la station zoologique de Wimereux*. — M. Mamain présente la seconde édition de la *Notice météorologique sur les côtes de France et l'Afrique du Nord*, par M. L. Rousset. — M. D'Agne offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Caquot, un volume qui traite des études nouvelles de la mécanique des solides, spécialement applicables à l'équilibre des terres.

ACADEMIES, UNIVERSITES, ECOLES

Académie des sciences

M. B. Borel, président, lit au début de la séance une notice nécrologique sur M. Henri Leconte.

Éclaircissement et contraction pupillaire. — M. d'Arsonval communique une note de MM. R. Faillie, R. Jonnard et H. Vial qui montrent que, pour les faibles courants pour les foris éclaircissements, la valeur limite du diamètre pupillaire est toujours plus faible en lumière blanche qu'en lumière jaune.

Chimie thérapeutique. — Dans une note présentée par M. Delépine, nous avons vu les résultats de leurs travaux sur la composition chimique d'une rubiacée que certaines populations de l'Afrique tropicale utilisent comme fébrifuge. Ils ont pu isoler un alcaloïde cristallisé qui en est le principe actif.

Autres communications. — MM. P.-E. Thomas et P. de Grèce démontrent, dans une note présentée par M. Fosse, que l'allantoïne droite est un principe naturel des animaux comme des végétaux. — M. Bouvier expose les travaux d'exploration zoologique accomplis dans un avion muni d'un appareil par M. Bertrand. — M. Lapique communique deux notes : l'une de M. et Mme Chauchard sur une nouvelle technique d'exploration de l'excitabilité cérébrale, l'autre de M. Carot et Mlle Arvinkski sur les phénomènes électriques du cerveau de l'homme et de certains points du tracé de l'électrocardiogramme.

Présentations d'ouvrages. — M. Caullery offre à l'Académie les tomes 10 et 11 des *Travaux de la station zoologique de Wimereux*. — M. Mamain présente la seconde édition de la *Notice météorologique sur les côtes de France et l'Afrique du Nord*, par M. L. Rousset. — M. D'Agne offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Caquot, un volume qui traite des études nouvelles de la mécanique des solides, spécialement applicables à l'équilibre des terres.

ACADEMIES, UNIVERSITES, ECOLES

Académie des sciences

M. B. Borel, président, lit au début de la séance une notice nécrologique sur M. Henri Leconte.

Éclaircissement et contraction pupillaire. — M. d'Arsonval communique une note de MM. R. Faillie, R. Jonnard et H. Vial qui montrent que, pour les faibles courants pour les foris éclaircissements, la valeur limite du diamètre pupillaire est toujours plus faible en lumière blanche qu'en lumière jaune.

Chimie thérapeutique. — Dans une note présentée par M. Delépine, nous avons vu les résultats de leurs travaux sur la composition chimique d'une rubiacée que certaines populations de l'Afrique tropicale utilisent comme fébrifuge. Ils ont pu isoler un alcaloïde cristallisé qui en est le principe actif.

Autres communications. — MM. P.-E. Thomas et P. de Grèce démontrent, dans une note présentée par M. Fosse, que l'allantoïne droite est un principe naturel des animaux comme des végétaux. — M. Bouvier expose les travaux d'exploration zoologique accomplis dans un avion muni d'un appareil par M. Bertrand. — M. Lapique communique deux notes : l'une de M. et Mme Chauchard sur une nouvelle technique d'exploration de l'excitabilité cérébrale, l'autre de M. Carot et Mlle Arvinkski sur les phénomènes électriques du cerveau de l'homme et de certains points du tracé de l'électrocardiogramme.

Présentations d'ouvrages. — M. Caullery offre à l'Académie les tomes 10 et 11 des *Travaux de la station zoologique de Wimereux*. — M. Mamain présente la seconde édition de la *Notice météorologique sur les côtes de France et l'Afrique du Nord*, par M. L. Rousset. — M. D'Agne offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Caquot, un volume qui traite des études nouvelles de la mécanique des solides, spécialement applicables à l'équilibre des terres.

ACADEMIES, UNIVERSITES, ECOLES

Académie des sciences

M. B. Borel, président, lit au début de la séance une notice nécrologique sur M. Henri Leconte.

Éclaircissement et contraction pupillaire. — M. d'Arsonval communique une note de MM. R. Faillie, R. Jonnard et H. Vial qui montrent que, pour les faibles courants pour les foris éclaircissements, la valeur limite du diamètre pupillaire est toujours plus faible en lumière blanche qu'en lumière jaune.

Chimie thérapeutique. — Dans une note présentée par M. Delépine, nous avons vu les résultats de leurs travaux sur la composition chimique d'une rubiacée que certaines populations de l'Afrique tropicale utilisent comme fébrifuge. Ils ont pu isoler un alcaloïde cristallisé qui en est le principe actif.

L'AFFAIRE SLAVSKY

L'enquête parlementaire

Les additions à la commission d'enquête de MM. Georges Kessel et Menneveux, publicistes, puis de M. Schmidt, conseiller technique de la Compagnie foncière d'entreprises générales et de travaux publics, et de M. Casse, autonome des grands travaux internationaux, ont été suivies de la déposition de l'ex-garçon de bureau Henri Voix, qui est demeurée incomplète à la suite d'un incident.

Pressé de questions par M. Camboulives sur les derniers moments de Slavsky, le témoin semblait sur le point de défailir et d'avoir une crise de larmes, lorsque le président fit appel aux sentiments d'humanité de son collègue en lui demandant de ne pas insister. M. Camboulives obéit et ne dit plus qu'un mot : « Je n'ai rien à dire ».

M. Camboulives a renoncé au reste à poursuivre le questionnaire, et la fin de la déposition d'Henri Voix a été ajournée au lendemain matin. Le député du Tarn avait déjà protesté au début de la séance contre le fait que le rapport de gendarmerie, sur le drame du Vieux-Logis, qu'il avait réclamé dès le début de l'enquête et qui était parvenu à la commission à la fin de mars, ne lui avait pas encore été communiqué.

L'audition de M. Camille Chautemps pourrait, par suite du décalage des convocations prévues pour aujourd'hui et demain, se trouver ajournée à jeudi matin.

Ajoutons qu'il résulte d'une communication du général de division Appiano qu'il n'y a dans le dossier de l'instruction aucune trace ni du reçu de 100.000 francs signé de M. Rossignol — qui a été montré dans le cabinet du ministre de l'intérieur, au début de janvier, à M. Broussière, selon la déposition de cet officier — ni de la convention à laquelle il se réfère.

Plusieurs commissaires considèrent qu'il y a eu là un détournement de documents pour des fins politiques.

M. Armandon, ancien sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, a déclaré, dans les couloirs, que M. Broussière s'était trompé en déclarant qu'il avait vu apporter le reçu en question. Jamais ce reçu n'a été apporté à son cabinet. Il croit que cette pièce a été apportée à M. André Delbois, sous-secrétaire particulier de M. Camille Chautemps, par un « informateur », dont il ne connaît pas le nom.

Enfin, plusieurs commissaires se sont plaints du retard apporté dans la transmission du dossier de l'affaire Berendoff-Botz de Touraine, qui a été réclamé au parquet de Tours et qui désirent consulter avant l'audition de M. Camille Chautemps.

Voici les passages essentiels des trois premières dépositions :

SEANCE DU LUNDI 18 JUIN 1934 (Présidence de M. Henri Guernut)

AUDITION DE M. GEORGES KESSEL, publiciste

Le président. — Vous avez touché de Slavsky un chèque de 20.000 francs le 10 août 1932, dans quelles circonstances ?

R. En juin 1932, Slavsky m'avait indiqué quelques chevaux à lui, dans des courses. Une autre fois, à Saint-Cloud, en juillet, il me pria de jouer pour lui, car il était obligé de partir. Ses chevaux ne gagnèrent rien, mais je lui remis un chèque de 20.000 francs d'Allemagne, les 20.000 francs joués pour son compte.

D. Tout est passé verbalement ?

R. Verbalement et par téléphone.

D. Fin avril 1934, Alexandre ne vous avait-il pas proposé de financer un quotidien, pour 15 ou 18 millions ?

R. Oui. Pour avoir de la puissance et faire des affaires, me dit-il ; que je connaissais les décrets pris par le ministre du commerce sur les contingents de deux ou trois millions par an, et que cela me suffirait pour retrouver ma mise de fonds.

D. Vous avez déjeuné avec lui plusieurs fois. Quels hommes politiques, quels hommes de presse avez-vous rencontrés à cette occasion ?

R. M. Yvonne et M. Bonnard.

D. Quelles ont été les relations de Slavsky avec Aymard ?

R. Je ne le connais pas.

D. A un autre déjeuné, Slavsky vous aurait révélé ses véritables identités et un langage choquant ?

R. Il m'a dit avoir été la victime des banques, notamment de M. Vincent. C'était à un dîner chez Korniloff, avec mon frère, qui s'est présenté à nous comme la victime et de Gaimot et de Vincent, en termes violents et grossiers.

D. Il n'a rien révélé de sa véritable identité ?

R. Il a dit s'appeler Slavsky. « Tout le monde le sait », déclara-t-il.

D. Ernest Lafont. — Quelle est la date de ce dîner ?

R. A peu près de juin 1933.

D. Antérieurement, vous n'avez pas connu sa véritable identité ?

R. Non.

D. Vous n'avez rien compris à votre histoire de chèque, de quoi vous avez annoncé le montant d'un pari à Slavsky ?

R. Oui, de deux paris de 40.000 francs, comme j'avais gagné aux premières courses, je pouvais le faire.

M. Mandel. — Jamais Slavsky ne vous a dit qu'il commandait Dubarry ?

R. Il m'a dit avoir une grande reconnaissance pour Dubarry, reconnaissance qu'il manifestait par sa commande.

M. Mandel. — En somme, vous estimez que c'est par reconnaissance qu'il lui a commandité. Mais je suis sûr que vous n'en concluez pas qu'il ne lui a demandé aucun service du jour où il a été son bailleur de fonds ?

R. Oui.

D. Qui vous a documenté ?

R. M. Yvonne et M. Bonnard.

D. De quelles relations se vante-t-il ?

R. M. Yvonne et M. Bonnard.

R. Comme tout journaliste financier, je suis abonné au journal des publications légales. J'y vis qu'un seul article au capital de 2 millions se proposait d'être émis par la Caisse autonome de la Fonderie. Cette disposition a été votée non attendue ; le libellé même de l'insertion légale m'a paru surprenant, à cause de la garantie donnée : un titre de rente, qui ne pouvait être que le titre de rente de la Caisse autonome de la Fonderie, qui ne pouvait plus être affecté en entier à son objet social.

La société substituait alors au titre de rente des titres de capitalisation, ce qui rendait l'opération possible.

J'ai cherché qui était derrière la société, au greffe de la justice de paix, comme la loi de 1867 le permet, et je constatai que le souscripteur unique de l'augmentation de capital était M. Caszewan, expert comptable. Comme il s'agissait de 7 millions 500.000 francs, j'ai pensé à une souscription fictive. M. Caszewan, étant donné ses appointements, ne pouvait, vérification faite, souscrire une telle somme.

J'ai donc posé dans mes articles la question de savoir qu'il se trouvait derrière lui.

L'affaire ne me semblait d'ailleurs pas tellement suspecte.

Mais, devant l'absence de réponse, j'ai déconseillé de souscrire.

Le témoin ignorait absolument la présence de Slavsky dans l'affaire.

D. Pourquoi n'avez-vous plus rien écrit après votre premier article ?

R. Après toute cette série d'articles, que pouvais-je faire ? Depuis ce moment, je parlais de la Fonderie, et de ce qu'il y avait dans les journaux, c'est une considération comme le centre du monde, il se passait en Bourse bien des événements, très considérables, qui sollicitaient mon attention.

D. Vous n'avez jamais donné de notice de publicité, toutant les affaires d'Alexandre ?

R. Je ne le crois pas.

D. Vous n'avez jamais été sollicité d'en donner ?

R. Non.

M. Renaud Jean. — Comment, après votre dernier article, vous n'avez pas eu le temps de demander ce qu'il était de votre lettre ouverte ? Je ne comprends pas que vous n'avez pas insisté et posé une question.

R. Je n'ai pas insisté, je faisais de la publicité, je n'ai pas insisté.

D. Avez-vous connu ultérieurement les articles des hebdomadaires sur Slavsky ?

R. Pour une bonne part. Mais quand un autre journal est sur une affaire, j'ai coutume de m'arrêter.

AUDITION DE M. PIERRE SCHMIDT, entrepreneur de travaux publics

Le président. — Vous avez été sollicité d'entrer à la Caisse autonome comme conseiller technique ?

R. Oui, par M. Alexandre.

D. Comment l'avez-vous connu ?

R. Je l'ai connu par un financement pour des travaux à Paris et dans le Roussillon, et M. Alexandre est venu me voir, après m'avoir téléphoné, se présentant comme le mandataire d'un groupe de diamantaires.

Or, M. Delavigne m'avait parlé de son désir de trouver un directeur d'administration pour M. Hédouin, que je présentais à Alexandre. La Compagnie foncière fut constituée et passa une convention pour l'exécution de travaux dans le Roussillon. Finalement, la convention fut dénoncée.

Je n'ai revu Alexandre que quelques fois, notamment un jour, dans un café, où j'étais avec le commissaire Bayard, qui me révéla son identité et son passé chargé.

Alexandre m'avait dans la suite qu'il avait été poursuivi, mais je n'ai rien vu.

En septembre 1933, il me demanda d'étudier le côté technique des affaires dont la Caisse autonome devait s'occuper. Il me parla des bons hongrois, et me fit rencontrer M. Vinson chez M. Texier. M. Vinson me lut sa consultation quelques jours après. J'étais parti de Paris à 10 heures, et j'étais à la gare à 11 heures. M. Vinson m'expliqua, au cours d'un déjeuner au « Beuf à la mode », le mécanisme des bons hongrois. Je connus l'opposition des finances et des affaires étrangères au